

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 août 2011

CP 11/08-41

L'an deux mil onze, le 26 août à 15 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Monclar-de-Quercy sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Roger, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Absents ayant donné procuration de vote : MM. Gonzalez, Descazeaux, Roset et Marty ;

**AIDE DU DEPARTEMENT EN MATIERE D' ACTIONS PUBLIQUES
D' ACCOMPAGNEMENT D' O.P.A.H.**

**COMMUNES D'ALBIAS, CASTELMAYRAN, LAFRANCAISE, POMPIGNAN et
COMMUNAUTE de COMMUNES des DEUX RIVES**

I - RAPPEL

Une O.P.A.H. est une procédure d'incitation publique à la réhabilitation de logements privés, qui comporte un programme d'opérations d'aménagement réalisées par des communes (actions publiques d'accompagnement).

L'aide du Département est accordée au taux de 20 % du montant H.T. des travaux, plafonné à **503 082 €** sur 3 ans (soit un maximum de subvention départementale de **100 617 €** par O.P.A.H.). La dépense subventionnable est plafonnée à **91 500 €** par commune.

II - FINANCEMENT DES ACTIONS D' ACCOMPAGNEMENT

Ces actions sont financées à l'origine par le Fonds d'aménagement Urbain (1976) de l'Etat, remplacé en 1984 par le Fonds Social Urbain, auquel la Région s'est substituée en 1985.

Depuis 1997, les interventions de la Région et du Département, dans le cadre de contrats de terroir puis de pays, permettent un financement conjoint des OPAH.

Les programmes d'OPAH s'inscrivant dans le cadre des contrats de terroir et de pays sont portés par les communautés de communes des Deux Rives, de la Lomagne Tarn et Garonnaise, du Quercy Caussadais, du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron, du Sud Quercy de Lafrançaise, de Montaigu Pays de Serres, des Terrasses et Vallées de l'Aveyron, du Quercy Vert, de Montauban et des trois rivières, du Canton des pays de Garonne et de Gascogne et celui des Terrasses et plaine des deux cantons.

D'autre part, des projets au volet touristique fort présentés dans le cadre des contrats de terroirs ou de pays sont raccrochés sur cette politique afin de leur permettre de bénéficier d'un financement du Département et de la Région.

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits au Budget Départemental de l'exercice en cours, article 2041433, sous-fonction 74.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 128 224 € :

* demandes présentées dans le cadre de conventions territoriales de pays

COMMUNE OPERATION	MONTANT TRAVAUX € H.T.	SUBVENTION
1) ALBIAS Requalification de la place de l'hôtel de ville et 2ème partie de la rue de la République.	367 688	150 000 x 20% = <u>30 000 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Midi Quercy – année 2010 / phase 1 validée en CP du 30-08-2010.		
2) CASTELMAYRAN Aménagement de la traversée du village le long de la R.D. 12.	175 400	122 000 x 20% = <u>24 400 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la Convention territoriale du pays Garonne Quercy Gascogne – année 2011 / phase 1.		
3) COMMUNAUTE de COMMUNES des DEUX RIVES Aménagement de l'avenue J.Baylet et des abords de la halle à Valence d'Agen	432 448	40 000 € (forfait)
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la Convention territoriale du pays Garonne Quercy Gascogne – année 2011 / phase 1.		
4) LAFRANCAISE Aménagement de la place Rémy Cornet	75 145	75 145 x 20% = <u>15 029 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Montalbanais– année 2010 / phase 2 validée en CP du 17-01-2011		
5) POMPIGNAN Aménagements piétonniers des chemins du REC et de la Croix du Prince – 2ème phase	93 975	93 975 x 20% = <u>18 795 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Montalbanais– année 2010 / phase 2 validée en CP du 17-01-2011		

TOTAL : 128 224 €

- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 2041433, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,